

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
-AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation - AMINA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 Mai 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr GRAJA Mounir.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : en Dinars)

Désignation	Notes	2007			2006
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actifs incorporels d'exploitation	A1	112 002	9 332	102 669	0
Logiciel		112 002	9 332	102 669	0
Actifs corporels d'exploitation	A1	160 998	125 470	35 528	26 687
Installations Techniques et machines		160 183	124 681	35 502	26 589
Autres installations, Outillage et mobilier		815	788	26	98
Placements	A2	12 817 329	1 094 529	11 722 801	12 128 387
<i>Terrains et constructions</i>		<i>459 985</i>	<i>23 737</i>	<i>436 248</i>	<i>434 762</i>
<i>Placements financiers</i>		<i>12 357 344</i>	<i>1 070 791</i>	<i>11 286 553</i>	<i>11 693 625</i>
Actions, autres titres à revenu variable		5 362 476	795 256	4 567 220	4 494 047
Obligations et autres titres à revenu fixe		5 760 892	207 463	5 553 429	5 860 886
Autres placements		1 165 194	68 072	1 097 122	1 321 701
Autres prêts		68 783	0	68 783	16 990
Créances	A3	1 070 911		1 070 911	709 518
Créances nées d'opérations d'assurance directe		271 647		271 647	240 746
Primes acquises et non émises					
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		271 647		271 647	240 746
Créances nées d'opérations de réassurance		58 488		58 488	62 403
Autres créances		740 777		740 777	406 368
Etat et organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		389 607		389 607	313 439
Débiteurs divers		351 170		351 170	92 929
Autres éléments d'actif	A5	469 816	23 982	445 834	566 614
Avoirs en Banque, CCP, chèques et caisse		93 303		93 303	263 950
Charges reportées		71 947	23 982	47 965	
Comptes de régularisation Actif		304 566		304 566	302 663
Intérêts et loyers acquis non échus		210 594		210 594	196 470
Autres comptes de régularisation		93 973		93 973	106 193
Total Actif		14 631 056	1 253 313	13 377 743	13 431 205

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : en Dinars)

Désignation	Notes	2007	2006
Capitaux propres			
Capital Social		3 000 000	3 000 000
Autres Capitaux		332 781	332 781
Résultats reportés		-418 009	81 382
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 914 772	3 414 163
Résultat net de l'exercice		-256 580	-499 391
Total capitaux propres avant affectation	P1	2 658 192	2 914 772
Passif			
Provisions techniques brutes	P2	10 342 135	9 601 338
Provisions d'assurance Vie		9 941 747	9 376 278
Provisions pour sinistres		345 179	191 611
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes		542	5 910
Autres provisions techniques		54 666	27 539
Autres dettes	P3	159 290	723 262
Dettes nées d'opérations de réassurance		4 399	3 638
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques		8 426	5 052
Créditeurs divers		146 465	714 571
Autres passifs	P4	218 126	191 834
Autres comptes de régularisation passif		218 126	191 834
Total Passif		10 719 551	10 516 434
Total des Capitaux propres et du passif		13 377 743	13 431 205

Etat de résultat technique
De l'assurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : en Dinars)

Désignation	Notes	Opérations brutes 2007	Cessions	Opérations nettes 2007	Opérations nettes 2006
PRIMES		4 528 314	-22 160	4 506 154	4 252 866
Primes émises et acceptées	R1	4 528 314	-22 160	4 506 154	4 288 078
Variation des Primes acquises et Non Emises		0	0	0	-35 211
PRODUITS DE PLACEMENT					
Revenus des placements	R2	741 160		741 160	739 208
CHARGES DE SINISTRES	R3	-4 139 804	14 555	-4 125 249	-2 051 277
Montants payés		-3 986 236	14 555	-3 971 681	-2 380 500
Variation de la provision pour sinistres à payer		-153 568		-153 568	329 223
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	R4	-587 229		-587 229	-1 935 913
Provisions d'assurance vie		-565 469	0	-565 469	-1 908 374
Autres provisions techniques		-21 760	0	-21 760	-27 539
PARTICIPATIONS AUX BENEFICES ET RISTOUNES	R5	-1 779	0	-1 779	-60 900
FRAIS D'EXPLOITATION	R6	-270 827		-270 827	-184 836
Frais d'acquisition		-151 146	0	-151 146	-118 611
Frais d'administration		-119 681	0	-119 681	-66 224
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	R7	-201 242	0	-201 242	-242 391
CHARGES DE PLACEMENTS	R8	-311 121		-311 121	-1 006 796
Charges de gestion des placements		-84 039	0	-84 039	-54 201
Corrections de valeurs sur placements		-153 630	0	-153 630	-763 121
Pertes provenant de la réalisation des placements		-73 452	0	-73 452	-189 474
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES	R9	-94 552	0	-94 552	61 987
A L'ETAT DE RESULTAT					
RESULTAT TECHNIQUE		-337 081	-7 605	-344 686	-428 051

ETAT DE Résultat
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : en Dinars)

Désignation	Notes	2007	2006
RESULTAT TECHNIQUE VIE		-344 686	-428 051
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		94 552	-61 987
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		-1 917	-1 746
RESULTAT provenant des activités ordinaires	R10	-252 051	-491 785
Impôts sur le résultat		-4 528	-7 607
RESULTAT provenant des activités ordinaires après impôts		-256 580	-499 391

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 Décembre 2007
(Unité : en Dinars)

Désignation	2007	2006
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	4 408 760	4 053 675
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 970 587	-2 340 900
Encaissement des primes reçues (acceptations)	88 653	88 245
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-82 507	-9 570
Commissions versées sur acceptations	-7 979	-7 942
Participations bénéficiaires payées (acceptations)	-1 779	-58 466
Commissions versées aux intermédiaires	-31 293	-40 060
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-306 800	-230 242
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-2 640 223	-3 388 549
Encaissements liés à la cession de placements financiers	2 235 755	1 687 649
Produits financiers reçus	405 429	426 014
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	97 429	179 854
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'imob incorp et corp	-112 002	-1 019
Encaissements provenant de la cession d'imob incorp et corp		
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-112 002	-1 019
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-156 075	-162 270
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-156 075	-162 270
Variation de trésorerie	-170 648	16 565
Trésorerie au début de l'exercice	263 950	247 385
Trésorerie de fin d'exercice	93 303	263 950

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CLOS
LE 31 DECEMBRE 2007

Notes aux états financiers (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.1. Note sur les placements

Les placements englobent les titres de participations, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du premier entré, premier sorti (FIFO)

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2007 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées ont fait l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur investie est inférieure à la valeur mathématique.

Les bons de trésor négociables en bourse font l'objet d'une évaluation à l'inventaire sur la base du capital restant augmenté de la fraction non amortie de l'écart entre la valeur faciale et le prix d'acquisition.

2.2. Note sur les provisions techniques

Les provisions techniques comprennent :

a- Les Provisions Mathématiques

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la compagnie déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

b- Les provisions pour sinistres à payer

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2007 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2008.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

c- Les réserves de stabilité

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats, destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

2.3 Note sur l'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle préconisé par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance (NC 26).

Cette norme permet de déterminer le résultat technique de l'assurance vie et le résultat global de la société.

Par ailleurs et en application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, la société a procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice 2007 par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- *Les frais de gestion sinistres* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- *Les frais d'acquisition des contrats* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille.
- *Les frais d'administration* : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille
- *Les frais de gestion des placements* : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires,.....
- *Les autres charges techniques* : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

2.4 Présentation des états financiers

Le bilan de l'exercice comptable 2007 totalise tant à l'actif qu'au passif 13 377 743 dinars contre 13 431 205 dinars en 2006, accusant ainsi une diminution de 53 462 dinars.

L'exercice 2007 a dégagé un déficit de 256 578 dinars contre un déficit de 499 391 dinars en 2006.

Les primes émises de l'exercice 2007 nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent à 4 439 661 dinars contre 4 188 558 dinars l'année précédente, accusant ainsi une augmentation de 251 103 dinars soit 6%.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de l'exercice 2007.

3. Notes complémentaires

3.1 Notes sur les postes d'actifs

A1 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels totalisent à fin 2007 une valeur brute de 273 000 dinars contre 137 643 dinars. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Actifs incorporels	112 002	9 332	102 669
Actifs corporels	160 998	125 470	35 528
Total	273 000	134 802	138 198

- Les actifs incorporels correspondent à un logiciel informatique acquis au cours de l'exercice 2007.
- Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2007 une valeur nette de 35 528 et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Matériel d'exploitation	18 186	14 141	4 045
Matériel de transport	75 000	60 417	14 583
MMB	815	788	26
Agencement, Aménagement	39 313	39 313	0
Œuvres et Arts	27 685	10 811	16 874
Total	160 998	125 470	35 528

A2 : Placements

Le portefeuille participations de « AMINA » totalise au 31 décembre 2007 un montant net de 11 722 801 dinars contre 12 128 387 dinars au 31 décembre 2006, soit une diminution de 405 586 dinars.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Libellé	2007			2006		
	Brut	Amorts et provisions	Net	Brut	Amorts et provisions	Net
Constructions	459 985	23 737	436 248	434 762		434 762
Bon de trésor	4 732 000		4 732 000	4 232 000		4 232 000
Emprunts obligataires	621 429		621 429	858 571		858 571
Placements sur le marché financier	0		0	550 000		550 000
Parts dans les fonds communs de placements	200 000		200 000	0		0
Billets de trésorerie	207 463	207 463	0	427 778	207 463	220 315
Titres cotés	1 070 714	68 072	1 002 642	1 335 257	13 556	1 321 701
Parts dans les SICAV	94 480		94 480			
Titres de participations	5 362 476	795 256	4 567 220	5 213 927	719 880	4 494 047
Autres prêts	68 783		68 783	16 990		16 990
Total	12 817 329	1 094 529	11 722 801	13 069 285	940 899	12 128 387

A3- Créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2007 pour un montant de 1 070 911 dinars contre 709 518 dinars à fin 2006 et présente le détail suivant :

Désignation	2007	2006
Créances nées d'op. d'assurances directes	271 647	240 746
Créances nées d'opérations de réassurances	58 488	62 403
Etat et organismes de sécurité sociale	389 607	313 439
Débiteurs divers	351 170	92 929
Total	1 070 911	709 518

a- Créances nées d'opération d'assurances directes

Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Elles sont présentées à l'actif du bilan net des commissions. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Elles représentent 6% du chiffre d'affaires de l'exercice alors qu'au 31 décembre 2006 ce rapport était de 5.5%.

b- Créances nées d'opération de réassurances

Elles correspondent à l'excédent du compte d'acceptation en réassurance pour l'exercice 2007.

c- Etat et organismes de sécurité sociale

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit essentiellement des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

d- Débiteurs divers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2007	2006
Compte courant CGF	225 793	1 775
Débiteurs divers	86 761	86 572
Compte d'attente à régulariser	38 514	4 480
Tunisie valeur	102	102
Total	351 170	92 929

➤ **Compte courant « CGF »**

Les comptes courants de la compagnie ouverts auprès de la société d'intermédiaire en bourse « Compagnie Gestion et Finances, CGF », totalisent à fin 2007 un solde de 225 793 dinars. Ces comptes courants sont arrêtés par la CGF au 31 décembre 2007 avec une situation de trésorerie en faveur de « AMINA » de 231 308 dinars soit un écart de 5 515 dinars. Cet écart remonte aux exercices antérieurs.

➤ **Débiteurs divers**

Ce compte présente à fin 2007 un solde de 86 761 dinars. Il correspond aux salaires des personnels détachés de « AMINA » auprès de la société mère Groupe des Assurances de Tunisie.

A4- Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2007 un montant net de 445 834 dinars contre 566 614 dinars en 2006 et se détaille comme suit :

Désignation	2007	2006
Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse	93 303	263 950
Charges reportées	47 965	
Comptes de régularisation	304 566	302 663
Total	445 834	566 614

A4.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique présente au 31 décembre 2007 un total de 93 303 dinars ventilé de la manière suivante :

Désignation	2007
CAISSE SIEGE	16 197
BEST BANK	8 649
UBCI AGENCE PASTEUR	-15
ATB AVENUE DE LA LIBERTE	1 464
UIB AG Etats-Unis	-144
BANQUE DU SUD	32 843
BIAT 32	-25
BIAT 65	34 335
Total	93 303

A4.2 Charges reportées

Les charges reportées totalisent à fin 2007 un montant net de 47 965 dinars et correspondent aux dépenses de publicité engagé au cours de l'exercice 2007. Ces dépenses sont réparties sur trois exercices.

A4.3 Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisations actifs totalisent à fin 2007 un montant de 304 566 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2007	2006
Les intérêts et loyers acquis et non échus	210 594	196 470
Autres comptes de régularisation	93 973	106 193
Total	304 566	302 663

3.1 Notes sur les postes de capitaux propres et de passifs**P1 : Capitaux propres**

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2007 un montant de 2 658 192 dinars contre 2 914 772 dinars au 31 décembre 2006 enregistrant ainsi une variation négative de 256 580 dinars.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

LIBELLES	Solde au 31.12.2006	Variation (+)	Variation (-)	Solde au 31.12.2007
Capital Social	3 000 000			3 000 000
Réserves Légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
Réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reporté	81 382		-499 391	-418 009
Résultat de l'exercice 2006	-499 391	499 391		0
Résultat de l'exercice 2007	0		-256 580	-256 580
Total	2 914 772	499 391	-755 971	2 658 192

P2 : Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2007, les provisions techniques brutes totalisent 10 342 135 dinars contre 9 601 338 dinars au 31 décembre 2006 accusant ainsi une augmentation de 740 797 dinars.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

Libellé	2007	2006
Provisions mathématiques	9 941 747	9 376 278
Provisions pour sinistres à payer	345 179	191 611
Provisions pour P.B	542	5 910
Autres provisions techniques	54 666	27 539
Total	10 342 135	9 601 338

✓ **Les provisions mathématiques :**

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2007 une valeur de 9 941 747 dinars contre 9 376 278 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 565 469 dinars.

Elles se détaillent entre les différentes catégories d'assurance comme suit :

Libellé	2007	2006
Contrats Epargne	8 299 445	7 761 734
Contrats Décès	899 755	836 336
Contrats Mixte	742 547	778 208
TOTAL	9 941 747	9 376 278

✓ **Les provisions pour sinistres à payer :**

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2007 à 345 179 dinars contre 191 611 dinars au 31 décembre 2006 soit une augmentation de 153 568 dinars.

Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

Ces provisions comprennent les sinistres déclarés et non payés ainsi que les capitaux échus et non décaissés détaillés comme suit :

Libellé	2007	2006
Sinistres à payer	192 302	110 437
Capitaux échus à payer	136 440	72 050
Frais de Gestion	16 437	9 124
Total	345 179	191 611

✓ **Les autres provisions techniques : La provision de stabilité**

Ce poste présente un solde de 54 666 dinars au 31 décembre 2007 contre 27 539 dinars au 31 décembre 2006 et correspond à la réserve de stabilité dégagée sur le contrat d'assurance vie conclu avec la société « TUNINTER ». Cette provision est destinée à faire face aux déficits techniques éventuels.

✓ **Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes :**

Au 31 décembre 2007, le montant de la provision pour participation aux bénéfiques et ristournes s'élève à 542 dinars.

P3 : Autres dettes :

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2007 à 159 290 dinars contre 723 262 dinars à fin 2006.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2007	2006
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 399	3 638
Etat, Organismes sociaux et collectivités publiques	8 426	5 052
Créditeurs divers	146 465	714 571
Total	159 290	723 262

✓ **Créditeurs divers**

La rubrique créditeurs divers totalise à fin 2007 un solde de 146 465 dinars contre 714 571 dinars à fin 2006 et se détaille comme suit :

Désignation	2007	2006
Créditeurs divers	103 025	515 056
Actions dividendes à payer	43 440	199 515
Total	146 465	714 571

P4 : Autres passifs

Les autres passifs sont constitués des charges à payer, ils s'élèvent au 31 décembre 2007 à 218 126 dinars contre 191 834 dinars au 31 décembre 2006.

3.1 Notes sur les états de résultat

R1 : Les primes émises

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires net d'annulations, affaires directes réalisées par la compagnie s'est élevé à 4 439 661 dinars contre 4 188 558 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 88 653 dinars contre 88 245 dinars en 2006.

Les primes émises au cours de l'exercice 2007 se détaillent entre les différentes catégories d'assurances comme suit :

Libellé	2007	2006
Mixtes	43 566	54 237
Décès	330 437	315 652
Capitalisation	4 065 658	3 818 669
Total	4 439 661	4 188 558

Les primes cédées au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 22 160 dinars contre 23 936 dinars en 2006.

R2 : Les produits des placements :

Au 31 décembre 2007, les produits bruts de placements se sont élevés à 741 160 dinars et les charges de placement ont atteint 311 121 dinars d'où un revenu net de placement de 430 039 dinars contre un revenu net négatif de 267 588 dinars l'exercice précédent.

R3 : Les Charge de sinistres

Au cours de l'exercice 2007, on a enregistré une progression de la charge de sinistre de 2 073 973 dinars passant ainsi de 2 051 277 dinars au 31 décembre 2006 à 4 125 249 dinars à la clôture de cet exercice soit 92 % du chiffres d'affaires net des primes cédées contre 48% l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2007.

Les sinistres à payer ont atteint 345 179 dinars au 31 décembre 2007 contre 191 611 dinars à fin 2006.

R4 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a accusé une augmentation de 27 127 dinars par rapport à l'exercice 2006 (voir plus- haut note P2 pour plus de détails).

R5 : Participations aux bénéficiaires et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice s'est élevée à 1 779 dinars.

R6 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé au cours de l'exercice 2007 la somme de 270 827 dinars soit 5,9 % du chiffre d'affaires contre 184 836 dinars l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ Les frais d'acquisition : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.
- ✓ Les frais d'administration : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

R7 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

Leur montant s'élève au 31 décembre 2007 à 201 242 dinars soit 4,4% du chiffre d'affaires.

R8 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées au 31 décembre 2007 à 311 121 dinars contre 1 006 796 dinars contre 193 168 dinars l'exercice précédent.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

Désignation	2007	2006
Charges de gestion des placements	84 039	54 201
Corrections de valeurs sur placements	153 630	763 121
Pertes réalisation des placements	73 452	189 474
Total	311 121	1 006 796

❖ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

❖ Corrections de valeur sur placements :

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au 31 décembre de chaque année au cours moyen du mois de décembre. Les moins values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constaté sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

❖ Pertes provenant de la réalisation des placements :

Ce sont les pertes subies suites à la cession des actions cotées.

R9 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2007, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 430 039 dinars contre un revenu net de -267 588 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève 94 552 dinars au 31 décembre 2007 contre -61 987 dinars au 31 décembre 2006.

R10 : Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice avant impôt s'élève à -252 051 dinars contre -491 785 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat est de 4 528 dinars en 2007 contre 7 607 dinars en 2006.

Par conséquent, l'exercice 2007 fait ressortir un résultat net de -256 580 dinars contre -499 391 dinars l'exercice précédent.

3.4 Notes sur l'état de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2007, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 97 429 dinars contre 179 857 dinars l'exercice précédent.

Les revenus et les pertes réalisés à travers les opérations effectuées par l'intermédiaire en bourse n'ont pas engendrés des flux de trésorerie.

F2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Pour l'exercice 2007, les flux liés aux activités d'investissement consistent en l'acquisition d'un logiciel informatique.

F3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Dans cette catégorie, il convient de signaler qu'au cours de l'exercice 2007, on a procédé au paiement d'une partie des dividendes arriérés qui s'élève à 156 075 dinars.

Rapport général
du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2007

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2007.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la compagnie comprenant le bilan, l'état de résultat technique vie, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

La provision mathématique constatée par la compagnie sur les contrats individuels au titre de l'assurance vie temporaire décès s'élève à 440 605 dinars et elle est calculée, compte tenu des réductions tarifaires, à 52% en application de la table d'expérience propre à la société. Les provisions requises évaluées sur une base tarifaire de 100% donneraient des provisions complémentaires d'environ 357 139 dinars.

Toutefois, la compagnie a récemment accompli les formalités de dépôt des fiches techniques relatives à ce produit auprès du Ministère des Finances afin de fixer les provisions mathématiques au niveau tarifaire de 52%.

A notre avis et sous réserve du point ci-dessus mentionné, les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2007 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie sont tenus par elle-même.

Tunis le, 28 Mai 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GRAJA Mounir

**Rapport spécial
du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2007**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2007

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application des ces articles.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2007

Nous avons relevé au cours de notre intervention que le Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de cette dernière.

D'autre part, la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » exerce son activité dans des locaux appartenant aux Groupe des assurances de Tunisie en vertu d'un contrat de location.

Tunis le, 28 Mai 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GRAJA Mounir